

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11
Date de la convocation : 07 mai 2024 Date d'affichage : 07 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h06 – à partir de la délibération n°2024-025), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (arrivé à 20h06 – à partir de la délibération n°2024-025), M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHÉ (Pouvoir à M. François PARIS), Mr Jacques ZIRNHET (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mr Serge PAGET)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2024-025

PROPRIÉTÉS DE ROCHEFORT

- Conventions d'occupation précaire et temporaire pour 2024

Le rapporteur, Monsieur le Maire, rappelle les mises à disposition d'une partie des propriétés communales au lieudit de « Rochefort », et propose à l'Assemblée de :

1/ RENOUVELEZ l'autorisation donnée à **Monsieur Thierry TRONCHET**, agriculteur, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort, conformément à la convention en vigueur.

Les parcelles allouées à M. Tronchet, cadastrées sous les numéros A 3428, 3432, 139, 229, 226 et 227 représentent une surface totale de 7 716 m².

La convention est établie pour une durée de 1 an. Le preneur devra verser à la Commune de Cordon une redevance s'élevant à **130,00 €** pour la durée de la convention. Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention. Il sera précisé dans la convention que les parcelles seront utilisées par la coupe du monde de vélo trial du 09 au 20 septembre 2024.

2/ RENOUVELEZ l'autorisation donnée à **l'association Vélo Trial Mont-Blanc**, représentée par Monsieur Jean-François GUERNIER, son président, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort pour la pratique du vélo trial.

Pour ce faire, il a été mis au point une convention d'occupation précaire. La surface allouée à cette activité, partie de la parcelle cadastrée sous le numéro A 141, est de 1500 m². Compte tenu du caractère non lucratif de l'association, la Commune de Cordon met gratuitement les lieux à disposition de cette dernière pour toute la durée de la convention, en contrepartie de l'entretien des toilettes estimé à 450€ (1 passage par mois). Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

ACCEPTE les conditions indiquées dans les projets de conventions susvisés,
DONNE délégation à Monsieur le Maire pour leur finalisation et leur signature.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 21 mai 2024

Le Maire,
Mr François PARIS



Télétransmis en Sous-préfecture le **27 MAI 2024**
Affiché le **27 MAI 2024**

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS